

# ?Le Prophète a t'il nommé un successeur

---

<"xml encoding="UTF-8?>  
Le Prophète a t'il nommé un successeur?

Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protégera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants.

(Qur'an: Sourate 5, Verse 67)

Les Shi'ah estiment que l'instruction mentionnée par ce verset du coran a été suivie par le Prophète (saww) quand il a nommé Imam 'Ali bin Abi Talib (a) en tant que son successeur le jour de Ghadir Khum.

Que s'est-il passé le jour de Ghadir Khumm ?

Ghadir Khum est un endroit et un carrefour qui se trouve à quelques kilomètres de la Mecque sur la route de Médine. Quand le Prophète (saww) passa par cet endroit le 18 Dhu'l Hijja (10 Mars 632), au retour de son pèlerinage d'adieu, le verset "O Messager, Transmets ce qui t'a été descendu..." a été révélé. Il s'arrêta donc pour faire une annonce aux pèlerins qui l'accompagnaient depuis la Mecque et qui étaient supposés se disperser à partir de ce carrefour pour rejoindre leur destination respective. Sous les ordres du Prophète (saww) un pupitre fait de branches d'arbre et des selles des chameaux des gens qui l'accompagnaient a été spécialement érigé pour lui. Après la prière de midi le Prophète (saww) s'assit sur le pupitre et fit sa dernière déclaration publique devant le plus grand des rassemblements trois mois avant son décès.

Le moment principal de son sermon fût quand, prenant Imam 'Ali (a) par la main, le Prophète (saww) demanda à ses fidèles s'il avait une autorité (awla) supérieure par rapport aux croyants eux-mêmes. La foule répondit d'une seule voix : "C'est le cas O Apôtre d'Allah". Il a donc déclaré : "Celui dont je suis le maître (mawla), 'Ali l'est aussi le maître (mawla). O Dieu, soit l'ami de celui qui est ami avec 'Ali et soit l'ennemi de clui qui est ennemi de 'Ali."

Immédiatement après que le Prophète (saww) eut terminé son discours, le verset suivant fût

révélé:

"Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous". (Qur'an 5:3)

Après ce discours, le Prophète (saww) demanda à tout le monde de prêter allégeance à 'Ali (as) et de le féliciter. Parmi ceux-là 'Umar bin al-Khattab, dit: "Bravo Ibn Abi Talib! Aujourd'hui tu es devenu le commandeur des croyants hommes et femmes"

Un Arabe, au cours de l'événement de Ghadir Khum, s'avança vers le Prophète (saww) et lui dit:  
"Tu nous as commandé de témoigner qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et que tu es le Messager d'Allah. Nous t'avons obéi. Tu nous as ordonné la prière cinq fois par jour et nous avons obéi. Tu nous as ordonné de jeûner durant le mois béni du Ramadhan et nous avons obéi. Ensuite tu nous as commandé de faire le pèlerinage à la Mecque et nous avons encore obéi. Mais tu n'es pas satisfait avec tout ça et tu soulèves ton cousin par tes mains et tu nous l'impose en tant que maître en disant 'Ali est le mawla de celui dont je le mawla.' Ceci est elle une obligation venant d'Allah ou de toi?" Le Prophète (saww) dit: "Par Allah la seule divinité! Ceci vient d'Allah, Le puissant et Le Glorieux."

En entendant cette réponse l'homme se retourna et se dirigea vers sa chamelle en disant: "O Allah! Si ce que Muhammad a dit est correcte alors lance sur nous une pierre du ciel et inflige nous d'une sévère douleur et supplice." Il n'avait pas rejoint sa chamelle qu'une pierre frappa sa tête qui pénétra son corps et le laissa pour mort. C'était à cette occasion qu'Allah, L'exalté, a fait descendre les versets suivants:

"Un demandeur a réclamé un châtiment inéluctable, pour les mécréants, que nul ne pourrait repousser, et qui vient d'Allah, le Maître des voies d'ascension." (Qur'an 70:1-3)

Les érudits Sunnites considèrent-ils cet événement comme étant authentique?

Le nombre d'autorités Sunnites qui racontent cet événement aussi bien en résumé qu'au détail est ahurissant! Cet événement historique a été raconté par 110 compagnons du Prophète (saww), 84 successeurs des générations suivantes et ensuite par des centaines d'érudits du monde islamique du premier au quatorzième siècle après l'hégire (septième au vingtième siècle après JC).

Ces statistiques incluent uniquement les transmetteurs apparaissant dans les narrations enregistrées par les érudits Sunnites!

Une toute petite sélection est proposée ci-dessous. Ils ne se contentent pas de citer les déclarations du prophète (saww) mais les considèrent aussi comme authentiques :

-alHakim alNaysaburi, alMustadrak `ala al-Sahihayn (Beirut), volume 3, pp. 109-110, p. 133, p. 148, p. 533. Il écrit clairement que cette tradition est véritable (sahih) selon les critères définis par al-Bukhari et Muslim. Al-Dhahabi a confirmé son jugement.

-alTirmidhi, Sunan (Cairo), vol. 5, p. 633

-Ibn Majah, Sunan, (Cairo, 1952), vol. 1, p. 45

-Ibn Hajar al-'Asqalani, Fath al-Bari bi Sharh Sahih al-Bukhari, (Beirut, 1988), vol. 7, p. 61

-Al-'Ayni, 'Umdat al-Qari Sharh Sahih al-Bukhari, vol. 8, p. 584

-Ibn al'Athir, Jami` al-usul, i, 277, no. 65;

-Al-Suyuti, al-Durr al-Manthur, vol. 2, p. 259 and p. 298

-Fakhr al-Din al-Razi, Tafsir al-Kabir, (Beirut, 1981), vol. 11, p. 53

-Ibn Kathir, Tafsir Qur'an al-'Azim, (Beirut), vol. 2, p. 14

-Al-Wahidi, Asbab al-Nuzul, p. 164

-Ibn al-'Athir, Usd al-Ghaba fi Ma'rifat al-Sahaba, (Cairo), vol.3, p. 92

-Ibn Hajar al-'Asqalani, Tahdhib al-Tahdhib, (Hyderabad, 1325), vol. 7, p. 339

-Ibn Kathir, al-Bidayah wa al-Nihayah, (Cairo, 1932), vol. 7, p. 340, vol. 5, p. 213

-Al-Tahawi, *Mushkil al-Athar*, (Hyderabad, 1915), vol. 2, pp. 308-9

-Nur al-Din al-Halabi al-Shafi'i, *al-Sirah al-Halabiyya*, vol. 3, p. 337

-Al-Zurqani, *Sharh al-Mawahib al-Ladunniyya*, vol. 7, p. 13

Le mot mawla ne signifie t-il pas ami ?

Bien qu'un très grand nombre d'érudits Sunnites de tout âge et de tout horizon aient confirmé l'événement et les mots du Prophète (saww), il est difficile de concilier ce qu'ils ont confirmé et ce qu'il s'est passé après la disparition du Prophète (saww). Et ce petit article n'a pas pour vocation de relater en détail tous les incidents qui suivirent la mort du Prophète (saww). Mais le point le plus important est que beaucoup de Sunnites revendiquent que le Prophète (saww) a simplement voulu déclarer 'Ali (as) comme un ami et un assistant des musulmans !

Il y a plusieurs aspects de cet événement qui montrent que Ali (as) était en fait bien plus que cela. En effet, la révélation de divers versets du Qur'an, le large rassemblement à Ghadir Khum les derniers moments de la vie du Prophète (saww), la reconnaissance du peuple de l'autorité supérieure du Prophète (saww), les félicitations d'Umar et aussi plusieurs autres éléments difficiles à relater dans un si court article. Tous ces points se rapportent à un même événement, la désignation du successeur du Prophète (saww). Il est évident que le mot mawla était utilisé dans le sens "autorité absolue" après le Prophète (saww) incluant, mais ne se limitant pas, au pouvoir temporel.

Le mot de la fin

S'il existe encore un doute au sujet de l'importance historique de cet événement qu'est Ghadir Khum et ce malgré les efforts de quelques personnes pour le faire reconnaître voici le mot de la fin:

Quand Imam 'Ali (aa), durant son califat et des décennies après les événements de Ghadir, dit à Anas bin Malik, le Compagnon du Prophète (saww): "Pourquoi ne te lèves tu pas et ne témoignes tu pas de ce que tu as entendu du Messager d'Allah le jour de Ghadir?" Il répondit,

"O Amir al-Muminin! J'ai vieilli et je ne me rappelle plus." Là-dessus 'Ali (as) dit: "Qu' Allah te marque d'un point blanc (de la lèpre) non dissimulable par ton turban, si tu caches intentionnellement la vérité." "Et avant qu'Anas ne se lève de sa place il avait déjà un grand point blanc sur son visage."

-Ibn Qutaybah al-Dinawari, Kitab al-Ma'arif, (Le Caire, 1353 AH), p. 251

-Ahmad bin Hanbal, al-Musnad, vol. 1, p. 119

-Abu Nu`aym al-'Isfahani ,Hilyat al-Awliya', (Bayrouth, 1988), vol. 5, p. 27

-Nur al-Din al-Halabi al-Shafi'i, al-Sirah al-Halabiyya, vol. 3, p. 336

-Al-Muttaqi al-Hindi, Kanz al-'Ummal, (Halab, 1969-84), vol. 13, p. 131